

**Conférence des Parties  
chargée d'examiner le Traité  
sur la non-prolifération  
des armes nucléaires en 2020**

8 novembre 2021  
Français  
Original : anglais

New York, 4-28 janvier 2022

**Réduction au minimum et abandon du stockage  
et de l'emploi d'uranium hautement enrichi à des fins civiles**

**Document de travail présenté par la Norvège, les Pays-Bas  
et la République de Corée**

*Résumé*

Le désarmement et la non-prolifération nucléaires ne peuvent être considérés indépendamment de la sécurité nucléaire. Les efforts visant à réduire le plus possible et, à terme, à éliminer les stocks d'uranium hautement enrichi s'inscrivent dans une logique de réduction permanente de la menace et constituent un élément fondamental de l'action commune en faveur du renforcement de la sécurité nucléaire. Le présent document de travail met en évidence les efforts entrepris dans le cadre du cycle d'examen de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Il souligne en outre qu'il faut continuer de mettre en commun les données d'expérience de façon à ce que l'on puisse, à l'avenir, bénéficier des enseignements tirés des activités d'élimination menées par le passé.



## Introduction

1. Dans le Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, la Conférence a salué « les efforts déployés par les États parties à titre volontaire pour réduire au minimum l'utilisation d'uranium hautement enrichi à des fins civiles » et a en outre adopté la mesure n° 61 pour « encourager les États concernés, agissant à titre volontaire, à réduire encore au maximum le stockage et l'emploi d'uranium hautement enrichi à des fins civiles lorsque c'est possible sur le plan technique et économique<sup>1</sup> ».

2. Reconnaisant pleinement à tous les États parties le droit à des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, nous soulignons que les mesures visant à renforcer la sécurité nucléaire sont un bien commun et qu'elles accroissent la confiance du public et facilitent la coopération internationale et la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

## À propos de la sécurité nucléaire

3. Le désarmement et la non-prolifération nucléaires ne peuvent être considérés indépendamment de la sécurité nucléaire. Les efforts visant à réduire les stocks d'uranium hautement enrichi ainsi qu'à limiter et, à terme, à abandonner l'utilisation de ce type d'uranium s'inscrivent dans une logique de réduction permanente de la menace et constituent un élément fondamental de l'action commune en faveur du renforcement de la sécurité nucléaire.

4. La menace changeante du terrorisme nucléaire et du terrorisme radiologique et le risque de voir des acteurs non étatiques acquérir des matières nucléaires mettent en évidence la nécessité de prendre des mesures pour déceler les problèmes et les menaces pesant sur la sécurité des matières nucléaires et radioactives et des installations connexes, qui se font jour et évoluent.

5. La menace du terrorisme nucléaire a été examinée au plus haut niveau dans le cadre d'une série de sommets sur la sécurité nucléaire, le dernier ayant eu lieu en 2016. Il a été établi que la réduction au minimum de l'utilisation de l'uranium hautement enrichi était un objectif clé de la sécurité nucléaire.

6. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a un rôle important à jouer lorsqu'il s'agit d'aider les pays à réduire au minimum l'utilisation d'uranium hautement enrichi. Elle peut d'ailleurs apporter son soutien aux États Membres qui en font la demande. Les progrès qui devront encore être faits à cet égard exigent des engagements durables sur les plans technique, financier et politique, et la coopération internationale est cruciale.

7. Nous sommes également conscients du rôle fondamental que joue l'Organisation et des efforts qu'elle déploie. Citons en particulier la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et le cadre qu'elle offre lorsqu'il s'agit de réagir à tout emploi ou toute menace d'emploi d'armes nucléaires par des acteurs non étatiques.

8. Nous soulignons qu'il importe que tous les États, notamment ceux qui sont dotés d'installations nucléaires, adhèrent à toutes les conventions et à tous les accords relatifs à la sûreté et à la sécurité nucléaires, et qu'ils soutiennent, dans toute la mesure nécessaire, l'élaboration d'instruments juridiquement contraignants afin d'assurer un meilleur cadre mondial de sûreté et de sécurité.

---

<sup>1</sup> Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, Document final, vol. I NPT/CONF.2010/50 (Vol. I).

## À propos des efforts internationaux

9. Aujourd'hui, la plupart des pays et des régions du monde n'ont pas de stocks d'uranium hautement enrichi. Les efforts internationaux concertés faits pendant le dixième cycle d'examen ont permis de débarrasser les régions d'Amérique du Sud et d'Asie du Sud-Est de la totalité des stocks d'uranium hautement enrichi. Et il ne reste plus aucune installation fonctionnant à l'uranium hautement enrichi en Afrique.

10. Depuis plus de 20 ans, l'AIEA apporte un appui considérable aux efforts internationaux visant à réduire au minimum les stocks d'uranium hautement enrichi.

11. Des pays du monde entier ont collaboré avec les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie et la République populaire de Chine pour rapatrier l'uranium hautement enrichi dans le pays d'origine ou pour le diluer directement sur place. Ensemble, ces programmes ont permis le retrait ou l'élimination effective de plus de 7 100 kg d'uranium hautement enrichi.

12. La conversion du prototype de réacteur source de neutrons miniature de l'Institut chinois de l'énergie atomique en 2016 et celle du réacteur source de neutrons miniature ghanéen GHARR-1 en 2017 ont clairement démontré les mesures qu'il convenait de prendre pour convertir les autres réacteurs de ce type<sup>2</sup>. Celles-ci ont d'ailleurs été appliquées au moment de convertir le réacteur nigérian NIRR-1 en 2018.

13. Presque tous les réacteurs de recherche fournis par la Russie à d'autres pays fonctionnent maintenant à l'uranium faiblement enrichi. Le réacteur kazakh WWR-K a été converti en 2016 et fonctionne maintenant à l'uranium faiblement enrichi. À l'avenir, il faudra que des efforts de coopération soient faits pour faire progresser la conversion des réacteurs de recherche restants.

14. Dans le cadre d'une initiative conjointe, l'Argentine et les États-Unis d'Amérique ont réussi, en 2016, à éliminer les stocks d'uranium hautement enrichi qui restaient sur le territoire argentin. Les États-Unis travaillent actuellement à la conception d'un système appelé Mobil-Melt Consolidate, qui permettra de diluer par mélange l'uranium tout en limitant au minimum le transport des matières nucléaires. Il est prévu que le système soit testé dans les infrastructures norvégiennes.

15. De nombreux pays doivent encore déterminer comment gérer au mieux leurs stocks d'uranium hautement enrichi irradié ou d'autres déchets contenant de l'uranium hautement enrichi. Des pays comme l'Argentine (récupération, purification et dilution par mélange), le Canada (rapatriement des matières cibles résiduelles) et l'Indonésie (dilution par mélange) ont réussi à gérer leurs stocks de déchets. D'autres pays disposent encore de stocks importants qui devront être traités et qui sont issus de la production de radio-isotopes, de l'exploitation de réacteurs ou de la recherche-développement.

16. La coopération multilatérale entre l'Allemagne, la Belgique, les États-Unis d'Amérique, la France et la République de Corée sur le développement de combustibles à haute densité à base d'uranium faiblement enrichi a donné des résultats positifs, l'objectif ultime étant de réduire au minimum et d'éliminer l'emploi de l'uranium hautement enrichi à des fins civiles. Ces efforts, combinés à d'autres initiatives en cours et à la poursuite d'une action internationale concertée, permettent de garantir que les nouveaux combustibles à base d'uranium faiblement enrichi destinés aux réacteurs de recherche de haute performance afficheront un rendement acceptable.

<sup>2</sup> Réacteur de recherche ghanéen GHARR-1 ; réacteur de recherche nigérian NIRR-1.

17. Il faudra surmonter certains obstacles politiques, économiques et techniques pour poursuivre les progrès accomplis dans l'élimination des excédents d'uranium hautement enrichi dans le monde.

18. Pour continuer de limiter le stockage et l'emploi d'uranium hautement enrichi, les États devraient notamment envisager de réorienter leur production de radio-isotopes vers l'uranium faiblement enrichi ou de recourir à d'autres technologies qui ne fonctionnent pas à l'uranium hautement enrichi, tout en tenant compte de la nécessité d'assurer un approvisionnement sûr et stable en isotopes médicaux.

## **Recommandations**

19. Nous saluons les efforts consentis par les États parties pour réduire au minimum et abandonner l'utilisation d'uranium hautement enrichi dans le secteur civil.

20. Afin de poursuivre sur cette lancée, nous devons continuer de mettre en commun nos expériences, de faire le point sur la situation et de communiquer des informations actualisées sur les progrès réalisés. Les États peuvent envisager de se conformer aux mécanismes existants, notamment la Déclaration commune sur le renforcement de la mise en œuvre de la sécurité nucléaire (INFCIRC/869), et d'adopter et d'utiliser le dispositif de déclaration qui accompagne la Déclaration commune sur la réduction au minimum et l'abandon de l'utilisation de l'uranium hautement enrichi dans les applications civiles (INFCIRC/912)<sup>3</sup>.

21. Les activités d'élimination qui seront menées à l'avenir doivent s'appuyer sur les enseignements tirés de celles ayant déjà été réalisées. Dans certains cas, de nouvelles avancées technologiques et des fonds supplémentaires seront nécessaires. Il faudra notamment gérer les stocks qui résulteront de la conversion des nombreuses installations qui ne fonctionnent pas encore à l'uranium faiblement enrichi.

22. Les États parties devraient poursuivre les efforts en cours et encourager la coopération internationale et les nouvelles contributions en faveur de la réduction au minimum et de l'abandon du stockage et de l'emploi d'uranium hautement enrichi à des fins civiles.

---

<sup>3</sup> Agence internationale de l'énergie atomique, Déclaration commune sur le renforcement de la mise en œuvre de la sécurité nucléaire, disponible à l'adresse suivante : [https://www.iaea.org/sites/default/files/infcirc869\\_fr.pdf](https://www.iaea.org/sites/default/files/infcirc869_fr.pdf) ; Déclaration commune sur la réduction au minimum et l'abandon de l'utilisation de l'uranium hautement enrichi dans les applications civiles, disponible à l'adresse suivante : [https://www.iaea.org/sites/default/files/publications/documents/infcircs/2017/infcirc912\\_fr.pdf](https://www.iaea.org/sites/default/files/publications/documents/infcircs/2017/infcirc912_fr.pdf).